

# INTRODUCTION GENERALE

Il y a une trentaine d'années, la plupart des pays d'Afrique noire accédaient à la souveraineté politique. Depuis lors, la promotion du développement économique est officiellement présentée par les autorités locales, les anciennes puissances colonisatrices, ainsi que par un grand nombre d'organisations internationales, comme un objectif essentiel des nations africaines.

Compte-tenu du passé colonial des pays considérés, nombre d'Etats conçoivent la promotion d'une indépendance économique comme un objectif qui devrait servir de base à celui du développement proprement dit. La volonté de promouvoir l'indépendance économique se manifeste naturellement –à divers niveaux de l'organisation économique et sociale. Il semble néanmoins que les domaines de la monnaie et de l'activité bancaire représentent habituellement des sphères privilégiées (et symboliques) de manifestation de cette aspiration. (Nous donnerons des exemples au sujet de ce phénomène ; cf. *infra*, § 2).

Dans le cadre de cette thèse, c'est la République du Bénin qui constituera le principal champ d'investigation<sup>(1)</sup>. Trois domaines seront tout particulièrement concernés : il s'agit de la *banque*, de la *monnaie* et du *commerce extérieur*.

---

(<sup>1</sup>) Dans l'encadré 0.1 (pp. 27-28), nous fournissons quelques descriptions d'ordre général sur la République du Bénin.

Notons, par ailleurs, que par souci de simplification, nous utilisons indifféremment, dans cette thèse, les expressions "République du Bénin", "Bénin", ... ; cela, quelle que soit la période historique à laquelle nous nous référons. En fait, l'actuelle République du Bénin était connue sous le nom de "Dahomey", jusqu'en 1975 (cf. encadré 0.1, pp. 27-28).

En République du Bénin donc, l'idéal d'indépendance économique, renforcé par des considérations d'ordre idéologique, a conduit –dans les années 1974-1975– à une nationalisation de l'ensemble des *banques primaires* du pays (1) et (2). La problématique de notre thèse se résume ainsi dans la question centrale suivante : En quoi une transformation des structures bancaires et monétaires de cette nature peut-elle contribuer à promouvoir l'indépendance économique conçue comme base du développement ?

Avant d'entrer dans le vif du sujet, et compte tenu des thèmes abordés par la suite, il nous paraît utile, dans cette introduction :

- de définir les notions d'indépendance et de dépendance économiques (§ 1) ;
- d'apporter quelques précisions sur le sens de la problématique annoncée ci-dessus. Pour ce faire, nous esquisserons un rapprochement entre la "stratégie" béninoise des nationalisations bancaires et deux autres expériences radicales de revendication de souveraineté économique en Afrique noire francophone. (Ces expériences ont trait à la création d'une monnaie nationale en République de Guinée et en République de Mauritanie) (§ 2) ;
- pour finir, nous présenterons la démarche d'analyse et le plan adoptés pour la suite de la thèse (§ 3).

## **§1) Quelques considérations théoriques, pour une définition des notions d'indépendance et de dépendance économiques.**

Des premières lignes de cette introduction, il apparaît que le concept d'indépendance économique constitue un concept clé par rapport à l'objet de notre étude. Il peut donc être utile que nous définissions ce terme. Nous le

- 
- (1) Par *banques primaires*, nous désignons toutes les formes d'institutions bancaires autres que la *banque centrale*.
- (2) Les "considérations d'ordre idéologique" auxquelles nous faisons allusion se rapportent à l'option des autorités béninoises de la période pour une voie de développement de type socialiste. Nous en discuterons en temps opportun.

ferons, en rapprochant la notion d'*indépendance économique* de celle de la *dépendance économique*, qui lui est contraire (et complémentaire).

Dans la démarche envisagée, nous ne pourrions, toutefois, rester qu'à un niveau d'analyse plutôt général. En effet, le sujet concerné peut aussi bien faire l'objet d'une thèse d'économiste, que de celle d'un sociologue, d'un politologue, etc. (1)

Nous caractériserons les deux concepts d'*indépendance* et de *dépendance économiques* en trois temps :

- 1 - en recourant à une définition de nature "synthétique" ;
- 2 - en faisant référence à des courants de pensée qui les appréhendent suivant une *approche historique* ;
- 3 - en précisant quelques caractéristiques particulières de manifestation des phénomènes concernés, dans les domaines de la monnaie et de l'activité bancaire.

#### I) Une définition de nature "synthétique"

Nous pouvons tout d'abord souscrire à la proposition d'A. Tiano, selon laquelle "*un pays est dans une situation de dépendance lorsqu'il lui manque l'essentiel du pouvoir de décision économique et l'essentiel des moyens*

---

(1) Nous nous contenterons de définir dans la présente note le concept –plus courant– de "*développement économique*" ; concept que souvent, nous utilisons parallèlement à celui d'*indépendance économique*.

Selon F. Perroux, "*le développement est la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître, cumulativement et durablement, son produit réel global*". (F. PERROUX, *L'économie du XXe siècle*, Paris : PUF, 1969, p. 191).

La notion de développement intègre ainsi celle de croissance économique, que le même économiste définit comme "*l'augmentation soutenue durant une ou plusieurs périodes longues [...], d'un indicateur de dimension ; pour la nation : le produit global brut ou net, en termes réels*". (*Ibid.*, p. 711).

Le développement se présente donc comme un processus de socialisation des mutations économiques ; autrement dit, comme une "socio-logique" de ces mutations qui, bien sûr, incorporent du savoir-faire technique.

Précisons, toutefois, que la distinction entre croissance et développement, qui est relativement "aisée" à concevoir en théorie paraît l'être moins du point de vue des faits.

Dans la réalité, en effet, il est assez difficile de dissocier les deux phénomènes ; d'imaginer, par exemple, une croissance sans développement. F. Perroux, lui-même, souligne la nuance ; il note, qu'"*aucune croissance observée n'est homothétique ; la croissance s'opère dans et par des changements de structure [... et] le développement englobe et soutient la croissance*". (*Ibid.*, pp. 711 et 713).

technologiques et financiers nécessaires pour mettre en oeuvre ses décisions éventuelles" (1). "Une politique d'indépendance [...] est] alors une politique susceptible d'accroître la capacité de décision autonome, les moyens technologiques, la capacité d'épargne et les ressources en devises nécessaires pour la mettre en oeuvre" (2). (On remarquera que la promotion de l'indépendance économique est appréhendée dans le sens d'une réduction de la dépendance).

## II) L'approche historique de la dépendance (3)

La proposition qui précède pourrait utilement être complétée par un bref rappel du "contenu" de certains grands courants théoriques de caractérisation du phénomène de dépendance économique. Nous optons pour l'approche historique de définition, afin de rester en harmonie avec "l'esprit" de notre thèse.

Notre attention s'oriente, de ce fait, vers deux écoles de pensée : l'école "traditionnelle" (ou "orthodoxe"), d'une part, l'école "radicale" (ou "progressiste"), d'autre part.

---

(1) Cf. A. TIANO, "La dialectique de la dépendance et de l'indépendance", *Revue économique* Vol. 33 (3), mai 1982, p. 476.

(2) A. TIANO, "Les obstacles à l'étude de la dépendance", *Revue Tiers Monde*, t. XXIII (91), juillet-septembre 1982, p. 470.

(3) Dans l'annexe 1 (Partie "Annexes", en fin d'ouvrage), nous présentons une synthèse sensiblement plus étoffée de l'approche historique de la dépendance, brièvement résumée à ce niveau-ci. Les lecteurs intéressés par le sujet pourront donc se reporter à l'annexe 1 qui contient, par ailleurs, des références bibliographiques plus détaillées. (=> pp. 385-399). S'agissant de bibliographie, notons tout de même que nous nous sommes particulièrement inspiré des deux articles suivants, pour réaliser notre synthèse sur la théorie de la dépendance :

- O. SONAIKE et B. OLOWOPOROKU, "Economic Dependence : the Problem of Definition", in : V. C. UCHENDU, *Dependency and Underdevelopment in West Africa*, (International Studies in Sociology and Social Anthropology, vol. XXIX), Leiden - E.J. BRILL, 1980, pp. 32-43.

- V.C. UCHENDU, "Dependency and Development Process : An introduction", in : V.C. UCHENDU, *Dependency and Underdevelopment ...*, op. cit., pp. 3-16.

## 1) L'école traditionnelle et ses conceptions au sujet de la dépendance économique.

D'un point de vue historique, on pourrait d'abord relever que l'intérêt porté par les économistes au phénomène de la dépendance est surtout né à la faveur de la Grande Dépression des années 1920-1930 (1).

Avant cette époque, la théorie économique néo-classique avait généralement défendu l'idée d'une grande harmonie entre les différentes composantes "géo-stratégiques" de l'économie mondiale. Le commerce international était simplement appréhendé comme le catalyseur de l'interdépendance économique entre les nations. Ses effets les plus évidents seraient :

- une juste répartition des bénéfices liés aux échanges ;
- une extension de la croissance et du développement à toutes les nations intégrées au système économique mondial. Cela, quelles que soient la taille et la structure productive des nations prenant part au commerce.

Cette théorie du commerce international s'inscrivait, bien entendu, dans la même lignée que celle qu'avaient précédemment défendue les deux plus grands auteurs de l'analyse "classique" des échanges internationaux. Nous voulons nommer : Adam Smith et David Ricardo (2).

C'est donc l'ensemble de cette conception séculaire de l'harmonie internationale, et de la logique de l'*avantage comparatif* (3), qu'a remis en cause l'école traditionnelle de la dépendance.

Dans les faits, deux courants de pensée ont relevé de cette école :

- 
- (1) Cf. O. SONAIKE et B. OLOWOPOROKU, *op. cit.*, p. 32.
- (2) Adam Smith, dans l'ouvrage intitulé "*Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*" (1776) ;  
David Ricardo, notamment dans : "*Des principes de l'économie politique et de l'impôt*" (1817).
- (3) Pour des détails, au sujet de l'*avantage comparatif*, cf. par exemple :  
- R. SANDRETTO, *Le commerce international*, Paris : Armand Colin, 1989, p. 50.  
- PH.H. LINDERT et C.P. KINDLEBERGER, *Economie internationale*, Paris : Economica, 1982, pp. 17-19.  
- Y. BERTHELOT, "Commerce et développement", *Problèmes économiques* (2.158), 17 janvier 1990, p. 3.

A) Il y a d'abord un courant que l'on peut désigner du nom de "courant classique". Ses deux plus grands représentants ont eu pour nom R. Prebisch et W.A. Lewis (1). Ce premier courant de pensée définissait la dépendance économique en terme de dépendance inopportune des pays sous-développés, vis-à-vis de l'exportation de produits primaires. Dans cette optique, la voie suggérée comme étant la plus propice pour sortir de la dépendance est celle qui conduirait à une industrialisation des nations ; en des termes plus précis : à une industrialisation basée sur un usage intensif du facteur travail (2).

B) Le courant *structuraliste* : W.G. Demas, par exemple, peut être cité par rapport à cette mouvance (3).

L'idée centrale des tenants de ce deuxième courant peut être résumé dans les termes suivants : une industrialisation indépendante ne peut efficacement être mise en œuvre que dans le cadre de vastes pays. A ce niveau, il y a l'idée nouvelle selon laquelle l'industrialisation, ainsi que la spécialisation des pays sous-développés, sont profondément viciées par la taille habituelle des marchés nationaux. C'est donc assez naturellement que les *structuralistes* concluent que la voie la mieux indiquée, pour promouvoir l'indépendance économique, est celle qui passe par une politique d'intégration économique régionale (4).

- 
- (1) De ces deux auteurs, voir notamment :  
 - R. PREBISCH, *The Economics of Development of Latin America and its Problems*, New York : U.N. Department of Social and Economic Affairs, 1960.  
 - W.A. LEWIS  
 • "Economic Development with Unlimited Supplies of Labour", *The Manchester School* (22), mai 1954, pp. 139-191.  
 • "The Industrialization of the British West Indies", *Caribbean Economic Review*, mai 1950.
- (2) Cf. O. SONAIKE et B. OLOWOPOROKU, *op. cit.*, p. 33.
- (3) On pourra notamment consulter : W.G. DEMAS, *Essays on Caribbean Integration and Development*, Jamaica : Institute of Social and Economic Research, University of the West Indies, 1976.
- (4) O. SONAIKE et B. OLOWOPOROKU, *op. cit.*, pp. 33-34.

## 2) La caractérisation du phénomène de dépendance par l'école "progressiste".

Alors qu'au sein des économistes de l'école précédemment citée, il prévaut l'idée selon laquelle ce sont des facteurs structurels internes qui déterminent le type, ainsi que le degré de dépendance, les "progressistes" soutiennent généralement l'idée que voici : "la dépendance économique est avant tout une situation générée et déterminée de l'extérieur" (1).

Ces derniers économistes se singularisent, tout particulièrement, par une approche historique et dialectique du phénomène de dépendance économique : celui-ci est défini comme le produit de relations historiques qui, à un moment ou à un autre, ont été développées entre deux entités socio-économiques ; l'une devenant, par la suite, une nation dépendante (et sous-développée), l'autre, une nation dominante (2). Telles sont, notamment, quelques idées-forces que l'on retient des écrits d'auteurs comme Gunder Frank et Samir Amin (3).

Au bout du compte, c'est ce que proposent les progressistes, comme moyen de sortir de la dépendance, qui apparaît à nos yeux comme le point le plus faible de leur théorie : la voie d'indépendance préconisée n'est rien de moins qu'une *rupture* pure et simple des liens économiques avec l'Occident (4).

---

(1) *Ibid.*, pp. 34-36.

(2) *Ibid.*

(3) - A.G. FRANK, notamment, dans : "The Development of Underdevelopment", in : *Imperialism and Underdevelopment : A Reader*, (édité par : R.I. Rhodes), New York : Monthly Review Press, 1970.

- S. AMIN, par exemple, dans : *L'accumulation à l'échelle mondiale. Critique de la théorie du sous-développement*, Paris : Anthropos, 1970.

(4) Rappelons que dans l'annexe 1 (en fin d'ouvrage), nous fournissons des précisions sur les différents points abordés, dans cette introduction, au sujet de l'approche historique de définition de la dépendance.

Pour d'autres détails, concernant l'idée de *rupture*, cf. notamment :

- V.C. UNCHENDU, *op. cit.*, p. 9.

- B. NEZEYS, *Commerce international, Croissance et Développement*, Paris : Economica, 1985, pp. 238-259.

Cela étant dit, l'approche véritablement historique, qu'adoptent les économistes de l'école progressiste, pour expliquer les fondements de la dépendance, nous paraît intéressante. (Cf. *infra*, notre propre démarche).

Au lieu de l'idée extrémiste de la *rupture*, il nous semble que c'est surtout une question de transformations adéquates de structures productives, commerciales et plus généralement économiques, que pose le sujet de l'indépendance économique. Suivant ce dernier point de vue, la voie d'intégration régionale préconisée par les *structuralistes*, nous paraît particulièrement pertinente dans le contexte africain de dépendance subie par de micro-pays.

### III) Des caractéristiques significatives de la dépendance, aux niveaux particuliers des "institutions" monétaires et bancaires.

A travers les références théoriques qui précèdent, nous n'avons que peu fait allusion aux institutions bancaires et monétaires (la monnaie comprise). Le domaine d'intervention de ces institutions représente pourtant un champ privilégié de notre investigation prochaine. Nous voudrions ainsi, mettre ici l'accent sur quelques caractéristiques types de la concrétisation du phénomène de dépendance, aux plans monétaires et bancaires.

Ce sera alors pour souligner, tout particulièrement, la "logique" principalement exogène qui prévaut dans la détermination et le développement des institutions monétaires et bancaires :

- D'un point de vue historique, la détermination exogène présente un cas spécialement significatif, qui est le suivant : dans la plupart des pays d'Afrique noire, ni la monnaie –dans ses formes actuellement dominantes–, ni les institutions bancaires n'ont été des instruments économiques produits par des rapports sociaux internes.

Certes, dans maints cas, ces apports externes d'institutions monétaires ou bancaires ont constitué des "bonds technologiques" appréciables. Il n'empêche néanmoins, que souvent, certaines des institutions importées –les banques notamment– se soient retrouvées sociologiquement déphasées, par



rapport aux contextes locaux. (Ce décalage n'est d'ailleurs pas seulement historique !(<sup>1</sup>)).

– De manière plus notoire, la détermination largement exogène se traduit dans des situations courantes, comme par exemple :

- . des principes de fonctionnement et de gestion prédéterminés et souvent calqués sur ceux qui prévalent dans les anciennes métropoles ;
- . des modalités de mise en œuvre des institutions, qui tendent à maintenir –implicitement– certains types de relations commerciales et économiques héritées du passé (cf., par exemple, les réseaux habituels de correspondance bancaire, l'institution de zone monétaire, etc.) ;
- . une certaine domination des intérêts étrangers, dans la propriété du capital bancaire ;
- . des contraintes, particulièrement fortes, au niveau de la manipulation de paramètres économiques tels que le taux d'intérêt, l'émission monétaire, la politique des changes, etc.

Ainsi, si la monnaie et les institutions qui lui sont liées (les banques en particulier) ont habituellement une place de choix dans le "fait social", elles sont aussi pleinement intégrées aux mécanismes de la dépendance. Comme l'écrit R. Sandretto (<sup>2</sup>), *"la monnaie est donc aussi, et tout spécialement dans les rapports internationaux, un moyen de violence structurelle et institutionnalisée"*.

Est-ce pour une raison de cette nature que de nombreux Etats africains ont tendance à considérer la monnaie et les institutions financières comme de véritables clés de voûte pour leur politique d'indépendance économique ?

---

(<sup>1</sup>) Appréhendé par rapport à des situations contemporaines, ce décalage explique, dans une large mesure, la préférence des masses populaires pour les circuits d'épargne et de crédit dits *informels*. Au sujet de ceux-ci, voir par exemple : M. LELART, *La tontine. Pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement*, Paris : John Libbey Eurotext/AUPELF, 1990, 356 p. (ouvrage collectif).

(<sup>2</sup>) R. SANDRETTO, *Le pouvoir et la monnaie*, Paris : Economica, 1987, p. 213.

## § 2) Une brève référence à deux expériences étrangères, afin de mieux éclairer la problématique relative au Bénin.

Nous aimerions, ici, évoquer brièvement deux expériences étrangères dont les motivations et certains choix tactiques se rapprochent de ceux qui ont conduit à la nationalisation des banques du Bénin.

En nous intéressant à ces exemples étrangers, nous poursuivons en fait deux objectifs :

- apporter quelques précisions sur le sens de la problématique annoncée par rapport au Bénin ;

- fournir des exemples explicatifs (et non-spécifiquement béninois), au sujet d'une idée précédemment avancée mais non encore "justifiée" : il s'agit de l'idée selon laquelle les domaines de la monnaie et de l'activité bancaire représentent habituellement des champs privilégiés de manifestation de la volonté qu'ont des pouvoirs publics africains, de promouvoir une indépendance économique nationale.

Nous retiendrons deux cas respectivement liés à un pays d'Afrique de l'Ouest francophone : la Guinée-Conakry, d'abord, la Mauritanie, ensuite. (Une précision : nous préférons tenir compte de deux pays "situés" dans le voisinage géo-politique et économique du Bénin (1)).

### I - La Guinée-Conakry.

Ce pays a acquis son indépendance politique en 1958 (2). Dans le courant de l'année 1960, ses pouvoirs publics ont créé une monnaie nationale, le franc guinéen, en remplacement du franc CFA hérité de la période coloniale. L'opinion qu'avaient les autorités du pays, au moment de la création de la

---

(1) En effet, la Guinée et la Mauritanie sont, tout comme le Bénin, situées en Afrique de l'Ouest. Leur "envergure" économique actuelle paraît proche de celle du Bénin. Le Bénin, la Guinée et la Mauritanie avaient relevé de la même tutelle coloniale. Tout comme le Bénin, la Guinée connut un régime politique qui se réclamait du "socialisme" ; etc.

Nous reconnaitrons, tout de même, que dans l'ensemble de la thèse, c'est surtout à des pays d'Afrique noire francophone que nous nous référons, lorsqu'il s'agit de fournir des exemples africains et "étrangers" susceptibles de nous servir dans nos argumentations. Ceci est principalement dû à la relative insuffisance de notre documentation sur les pays africains d'expression anglaise ou portugaise.

(2) La plupart des anciennes colonies françaises d'Afrique noire ont obtenu leur souveraineté politique en 1960, même si la Guinée fut indépendante dès septembre 1958.

nouvelle monnaie, peut être indiquée à travers les propos suivants, tenus par A. Sékou Touré (chef d'Etat guinéen, de 1958 à 1984) :

*"L'effort du Gouvernement [...] visant l'indépendance nationale et le développement d'une économie nationale [...] ne peut que s'avérer] infructueux, tant que le pays n'aura pas été doté d'une personnalité monétaire propre [...] ainsi que] d'une autonomie financière réelle pouvant favoriser l'accroissement de la production et régler sur des bases saines les relations économiques et financières de la République de Guinée avec les autres pays" (1).*

En 1972, soit douze années plus tard, les mêmes autorités guinéennes voulurent renforcer les mesures monétaires et financières prises en 1960 : au franc guinéen, elles substituèrent une monnaie encore plus "indépendante", à savoir le *syli*.

Sur cette expérience guinéenne, abandonnée à partir des années 1984-1985 (2), par suite d'un changement de régime politique, le paradoxe que nous voudrions relever est le suivant : pendant que les autorités du pays s'ingéniaient à promouvoir l'autonomie nationale par le biais des institutions monétaires et bancaires, l'exploitation de la bauxite et du fer –les deux ressources essentielles de l'économie– était demeurée sous le contrôle de capitaux étrangers, de capitaux occidentaux surtout. C'est ainsi qu'au nombre des intérêts étrangers les plus influents on notait des capitaux américains (*Halco* et *Olier Mathieson*), français (*Péchiney* et *Kuhlmann*), italiens (*Montecatini*) et soviétiques (3) et (4).

- 
- (1) Cité dans :  
M. LEDUC, *Les institutions monétaires africaines. Pays francophones*. Paris : A. Pedone, 1965, pp.270-271
- (2) Suite à l'abandon de l'expérience évoquée, on a notamment assisté (en 1986) au remplacement du *syli* par une nouvelle monnaie : le franc guinéen.
- (3) Cf., par exemple :  
- C. COQUERY-VIDROVITCH, "La mise en dépendance de l'Afrique noire : essai de périodisation, 1800-1970", *Cahiers d'Etudes africaines* 61-62, XVI (1-2), pp. 47 et 49.  
- S. AMIN, *Impérialisme et sous-développement...*, *op.cit.*, pp. 353-360.
- (4) Précisons, par ailleurs, qu'au milieu des années 80, la Guinée représentait le deuxième producteur mondial de bauxite. Ce pays était parallèlement considéré comme le premier pour les réserves en cette ressource minière.

## II - La Mauritanie.

Politiquement souverain depuis 1960, ce pays a continué d'adhérer à la Zone franc et à l'Union Monétaire Ouest-africaine (UMOA), jusqu'en 1973. (Comme on le sait, les deux institutions citées incarnent une étroite coopération monétaire et financière franco-africaine ; leur histoire est néanmoins liée à celle de la colonisation française en Afrique (1)).

En 1973, les pouvoirs publics mauritaniens décidèrent de rompre simultanément avec la Zone franc et l'UMOA. Après l'institution d'une banque centrale "autonome" (mai 1973), ces autorités créèrent en juin 1973 une monnaie nationale : l'*ouguiya* qui, du reste, est resté en usage jusqu'à aujourd'hui.

Afin d'expliquer les motivations qui avaient conduit les hommes d'Etat mauritaniens à instituer l'*ouguiya*, S. Thiam (de nationalité mauritanienne) s'est exprimé comme suit, dans sa thèse soutenue, en 1981, à l'Université Lumière Lyon 2 (2) :

1 - Selon S. Thiam, la création de la nouvelle monnaie apparaissait d'abord "*aux yeux des autorités [comme] une manifestation symbolique et psychologique de la souveraineté*" (3).

2 - "*Cette prise en main des leviers monétaires [...était aussi], selon les autorités, destinée à assurer deux objectifs principaux [...] à savoir : 1) un objectif d'indépendance économique [...et] 2) une politique de développement [...susceptible] d'assurer une réorientation du système économique et social*" (4).

En marge de ces explications, S. Thiam fit aussi une remarque que nous trouvons fort à propos de reproduire ici. Il nota : "*Les dirigeants mauritaniens ayant tiré les leçons des expériences passées ou en cours (Mali, Guinée, etc...)*"

---

(1) Pour un rappel de l'historique et des conditions de fonctionnement des deux institutions citées, cf.

- chapitre 3, encadré 3-2 ; pp. 176-182.

- chapitre 4, introduction à la section 1 ; (pp. 195-196).

(2) S. THIAM, *Développement économique et souveraineté monétaire. Etude sur l'économie mauritanienne (1972-1978)*.

Thèse pour le Doctorat de 3ème cycle, spécialisation "Monnaie, Finance, Banque", Université Lumière Lyon 2, 1981, 440 p.

(3) S. THIAM, op.cit., p.207.

(4) *Ibid.*, p.177.

*n'ont pas voulu commettre la même erreur que la Guinée, qui en même temps qu'elle s'acheminait sur la voie d'une autonomie monétaire, laissait subsister aux mains du secteur privé étranger les principales entreprises minières" (1)*

"Renseignées" donc sur l'expérience guinéenne, les autorités politiques de la Mauritanie décidèrent en novembre 1974 –jour anniversaire de l'indépendance politique– de nationaliser la MIFERMA, grande firme d'exploitation des mines de fer du pays. (On retiendra bien : 1) que la Mauritanie est un pays dont le sous-sol abonde en fer ; et 2) que l'Etat mauritanien ne contrôlait jusqu'en 1974 que 5 % du capital de la MIFERMA (2)).

Par ailleurs, dans le but de contrôler l'utilisation de l'épargne nationale, et surtout de surveiller l'évolution des avoirs extérieurs –gages de la crédibilité de la nouvelle monnaie, et de la continuité des importations–, les dirigeants mauritaniens prirent, parallèlement, un ensemble de mesures "fortes". Au nombre de celles-ci nous pourrions nous contenter de citer la nationalisation du secteur des assurances et l'augmentation des participations de l'Etat au capital de certaines banques (3).

En prenant en considération les données économiques récentes relatives à la Mauritanie, peut-on dire que la promotion de "*l'indépendance économique*" est pertinente dans ce pays ?

Citons, en guise d'élément de réponse, le commentaire suivant, relevé dans un "atlas économique" (4), et ayant trait au pays que nous considérons actuellement :

---

(1) *Ibid.*, p.234.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.* pp.236, 258-264.

Notons, au passage, qu'à la différence des autorités guinéennes, les hommes politiques mauritaniens de la période considérée ne semblaient pas avoir un penchant particulier pour le socialisme. C'est du moins ce que laisse notamment penser le fait suivant : après avoir perdu le bénéfice d'une "collaboration financière directe" de la France, l'Etat mauritanien s'était tourné vers des pays arabes exportateurs de pétrole, sans discrimination idéologique apparente. Au nombre des pays arabes sollicités, on notait, en effet, le Koweït, l'Arabie Saoudite, ..., à côté de pays comme l'Algérie, la Libye, l'Irak,... Pour des détails, cf. S. THIAM, *op.cit.*, pp. 210-212, 235-236 et 245-264.

(4) Atlaséco de poche, édition 1987, Paris : Edition SGB, 1987, 735 p.

*"Les ventes de permis de pêche [à l'URSS et au Japon surtout] rapportent 20 à 30 % du PNB ; les ventes de fer extrait par des techniciens français rapportent environ 20 % du PNB ; l'aide extérieure, toutes provenances confondues, représente 30 à 40 % du PNB. Si on fait la somme de ces trois chapitres, on aboutit à ce que plus des trois quarts du PNB ne sont pas le fait des Mauritaniens. Si on ajoute à cela les emprunts extérieurs dont le montant est inconnu, mais qui ont abouti à une dette extérieure égale au double du PNB, et qui a permis la construction d'usines inutiles, on aboutit à ce résultat unique au monde : les Mauritaniens ne créent, par leur activité économique, à l'exception de l'activité des populations noires du Sud et de celles des villes (Commerce, artisanat...), que 10 % à 20 % de leur PNB" (1).*

Avançons.

Dans le cas du Bénin, il conviendrait peut-être de rappeler que ce n'est pas la *monnaie* (au sens direct) qui constitue le fondement même de la stratégie d'indépendance. Dans cette autre expérience, ce sont surtout les institutions bancaires qui tiennent la vedette ; la monnaie utilisée restant le franc CFA.

Il est notoire qu'en dehors de leur participation quotidienne à la création et à la gestion de la monnaie, les banques primaires ont pour vocation –en Afrique tout au moins– d'intervenir directement sur les modalités de financement du développement économique. En définitive, la question se pose, de savoir si cette nuance dans l'*approche béninoise* traduit une stratégie plus subtile, et plus à même de contribuer à la promotion de l'indépendance économique considérée comme base du développement.

---

(1) Ibid. pp.457-458.

### §3) Notre démarche d'analyse et le plan adopté.

Dans le cadre de ce troisième et dernier paragraphe de l'introduction, nous voudrions :

- présenter succinctement les principaux résultats de notre étude ;
- préciser le plan d'exposition que nous avons retenu pour la suite de la thèse.

Pour parvenir à ces fins, nous opérerons en deux étapes :

- nous dégagerons d'abord ce que l'on pourrait appeler la *proposition* (ou idée) fondamentale contenue dans notre thèse (I) ;
- nous annoncerons et expliquerons ensuite les grandes étapes du plan d'exposition adopté (II).

#### I) La proposition fondamentale que dégage cette thèse.

Une telle proposition se devait d'apporter des éléments de réponse à la question centrale qui sous-tend la problématique de notre thèse. (Question énoncée au début de l'introduction générale).

Ainsi, nous relèverons tout d'abord que l'étude réalisée se situe dans une perspective aussi bien historique que contemporaine.

Nous nous sommes, notamment, intéressé à l'Histoire car, comme l'a si bien écrit l'économiste anglaise Joan Robinson, "*en matière de sciences sociales, les expériences ne se font pas dans des laboratoires, mais elles se produisent et sont repérables à travers l'histoire*" (1).

En recourant donc à l'Histoire, nous essayons de montrer notamment deux choses :

- 1- Qu'à l'origine, la dépendance économique du Bénin est née de relations commerciales ; de relations commerciales entretenues, depuis les XV<sup>e</sup> - XVI<sup>e</sup> siècles, entre des communautés béninoises et des Européens ;

---

(1) "*In the social sciences, experiments are not made in laboratories but trown up by history*". J. ROBINSON, "Michal Kalecki on the Economics of Capitalism", *Oxford Bulletin of Economics and Statistics* (39), 1977, p. 7.

2- que dans le passé (c'est-à-dire depuis le XV<sup>e</sup> siècle), le commerce extérieur a –plus que n'importe quelle autre "variable" économique– joué le rôle de *moteur* dans les transformations économiques du Bénin. Nous soutenons ainsi l'idée que sans avoir été *neutres*, la monnaie et l'institution bancaire ont surtout joué un rôle de *lubrifiant* dans les systèmes productifs et économiques progressivement mis en place, jusqu'à la veille de l'indépendance politique (1960).

Par ailleurs, à travers l'évocation de certaines situations contemporaines, nous avançons l'idée que le commerce extérieur demeure au cœur du phénomène de dépendance économique. Ceci, même si après l'année 1960, l'action des pouvoirs publics –au Bénin, comme ailleurs– ne touche que très peu les structures commerciales, contrairement à ce qui se réalise dans les domaines monétaires et bancaires.

De ces différentes propositions partielles, nous déduisons alors l'idée suivante : plus fondamentalement encore que la monnaie et les institutions bancaires, le commerce extérieur devrait constituer une pierre angulaire, dans les stratégies africaines de promotion d'indépendance et de développement économiques.

## II) Les grandes étapes de l'étude et le plan adopté.

La thèse est menée en deux temps. Sa première partie est constituée de trois chapitres et s'intitule "L'héritage". La deuxième partie, qui regroupe également trois chapitres, a pour titre : "Gestion contemporaine et idéal de souveraineté économique".

Dans le chapitre 1, nous présentons un historique des relations de commerce et des premiers *moyens de paiement* au Bénin. Cet historique nous amène à traiter aussi bien du début des relations commerciales avec l'Europe que des pratiques de commerce qui existaient dans les sociétés d'Afrique de l'Ouest avant l'arrivée des premiers Portugais sur la côte occidentale du continent africain.



Ce chapitre est l'un des plus déterminants de la thèse ; puisqu'au-delà de l'histoire des relations commerciales, c'est –nous semble-t-il– à l'origine de la *dépendance commerciale* et de la *dépendance économique* contemporaines du Bénin que nous remontons. Nous y montrons, entre autres, comment le commerce avec l'Europe a déterminé les principales caractéristiques des structures productives et commerciales du Bénin d'antan, autant que celles du Bénin d'aujourd'hui.

Dans le chapitre 2, nous essayons de reconstituer les grandes lignes du processus historique en vertu duquel la *dépendance commerciale* a produit les bases de la *dépendance monétaire* actuelle du Bénin. En somme, ce chapitre retrace les temps forts du processus qui a été engagé par une démonétisation graduelle des cauris <sup>(1)</sup>, et qui a abouti à l'instauration du franc français comme monnaie légale. Dans le cadre de cet exposé, nous mettons en relief certaines situations transitoires et insoupçonnables, comme par exemple la période au cours de laquelle la livre sterling –monnaie du négoce international, du XIX<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup> siècle– était plus estimée, et plus courante que le franc, au Bénin.

Au chapitre 3, nous montrons comment l'on est passé de la *dépendance commerciale* et de la *dépendance monétaire* à la *dépendance bancaire*. Grâce, notamment, au calcul d'un coefficient de corrélation entre les émissions de billets de banque et la valeur des exportations nationales, nous y mettons en évidence un fait, qui sans être inconnu méritait d'être noté : il s'agit de l'orientation quasi exclusive de l'activité bancaire de la période coloniale, vers la satisfaction des besoins liés aux opérations du commerce extérieur. La véritable originalité de ce troisième chapitre réside, finalement, dans le fait que voici : nous y montrons qu'au cours de la période coloniale déjà, l'insuffisance manifeste des réponses apportées par les banques, aux besoins financiers des autochtones, avait conduit l'Administration civile coloniale à mettre en œuvre des palliatifs sous trois principales formes :

- par la création de "*sociétés indigènes de prévoyance*" ;

---

(1) Les cauris sont des coquillages marins, qui provenaient de l'aire indo-pacifique. Dans le passé, ils ont servi de monnaie au Bénin, tout comme dans de nombreuses autres régions d'Afrique de l'Ouest. Nous reviendrons sur le sujet aux chapitres 1 et 2.

- par l'introduction, au Bénin, d'un système de *crédit agricole* institutionnel ;
- enfin, par l'institution d'une "*Société de crédit social*", précurseur des banques de développement de la période postérieure à l'Indépendance.

Ainsi présenterons-nous l'objet et l'enchaînement des chapitres de la première partie. Reste à préciser de quoi traitent les trois chapitres suivants.

Puisque ce sont les nationalisations bancaires que nous considérons comme la stratégie marquante de promotion de l'indépendance économique, après l'accession du Bénin à la souveraineté politique, c'est autour du thème des nationalisations que s'articulent les trois chapitres de la deuxième partie.

Dans le chapitre 4 (le premier de cette partie 2), nous approfondissons l'analyse de considérations aussi bien "nationalistes" (1) qu'idéologiques que l'on peut retenir comme autant d'éléments d'explication du choix des nationalisations bancaires. En recourant aux cas des républiques du Congo et du Mali où, tout comme au Bénin, il y a eu un régime politique "socialiste", nous montrons que les seules considérations idéologiques sont insuffisantes pour expliquer l'option pour une nationalisation des banques au Bénin (2).

Par contre, en nous référant au mouvement quasi continental "*d'africanisation*" des institutions bancaires et monétaires héritées de l'époque coloniale, nous défendons l'idée que les nationalisations bancaires du Bénin pouvaient bien s'expliquer comme une forme nationale de radicalisation des exigences d'africanisation.

Au chapitre 5 (qui est aussi un chapitre relativement déterminant), nous tentons d'évaluer les limites de la stratégie de nationalisations bancaires adoptée au Bénin. Par exemple, nous y mettons en relief l'ambivalence du modèle d'organisation monétaire et bancaire retenue dans ce pays. Cette ambivalence, précisons-le, résultait d'une part de la nationalisation des

- 
- (1) Nationaliste, au bon sens du terme ; c'est-à-dire en tant que simple aspiration à défendre les intérêts de sa patrie ; et donc sans idées xénophobes immanentes.
- (2) L'on pourrait d'ailleurs remarquer que dans maints pays africains dits "socialistes", l'idéologie nourrit, parallèlement, la volonté d'indépendance économique vis-à-vis des anciennes puissances coloniales.

banques (volonté d'indépendance), et d'autre part, du maintien de l'usage du franc CFA, ainsi que de la continuité de l'adhésion du Bénin à la Zone franc. Dans ce même chapitre, nous mettons en évidence l'absence totale d'influence des nationalisations bancaires sur les caractéristiques d'extraversion de l'économie béninoise. Par ailleurs, nous y sommes amenés à établir des comparaisons entre l'orientation du financement bancaire au Bénin, d'une part, puis dans les autres pays de l'UMOA, d'autre part. Nous montrons ainsi que le fait que les banques aient été nationalisées au Bénin n'a pas suscité d'avantage particulier dans les conditions de financement de l'économie du Bénin.

Sans vouloir faire ici le tour des différents points abordés dans le chapitre 5, nous aimerions indiquer aussi qu'à ce stade de l'étude, nous consacrons un développement conséquent aux conditions concrètes dans lesquelles les banques nationalisées ont été gérées par les mandataires de l'Etat, avant de sombrer dans une crise générale de trésorerie assortie de cessations de paiements.

Enfin, le chapitre 6, nous permet de présenter les ultimes arguments qui, récemment, ont fait basculer l'expérience des nationalisations bancaires. Deux arguments y sont particulièrement débattus : le coût de restructuration des banques en cessation de paiements, puis la coercition née de la négociation *d'un programme d'ajustement structurel* avec le FMI et la Banque mondiale.

Précisons, au passage, qu'au moment où nous engageons l'étude des nationalisations bancaires du Bénin, il n'était encore nullement question de dénationalisations. Celles-ci sont ainsi intervenues à un moment où notre étude tendait déjà vers la fin. Cette situation insolite, loin de nous contrarier, nous aura au contraire fourni des arguments supplémentaires, lesquels nous ont aidé à mieux mettre en relief les limites de la stratégie de nationalisation des banques.

Ajoutons aussi que dans le même chapitre 6, nous faisons un parallèle entre le sort connu par les banques nationalisées du Bénin et les difficultés récentes vécues par d'autres banques d'Etat en Afrique noire francophone. Cela nous amène à évoquer la situation vécue par les ex "banques de développement", ainsi que la crise traversée par le système bancaire sénégalais. En fin de compte, nous prenons position en faveur de l'idée selon laquelle les pays d'Afrique noire auraient plus intérêt à considérer les banques d'origine

étrangère comme un héritage historique qu'il faudrait réadapter et contrôler, plutôt que de chercher à éliminer par voie d'étatisation.

En somme, la deuxième partie de la thèse nous sert à mettre en relief une première limite de la politique des nationalisations bancaires : celle liée au fait que les nationalisations de banques (qui, dans le contexte africain, équivalent à une étatisation des établissements concernés) comportent un risque réel de perte d'efficacité économique des systèmes financiers nationaux. Cela ne milite pas en faveur de la cause de l'indépendance et du développement économiques.

La deuxième limite que nous dégageons n'apparaît réellement que dans la conclusion générale ; elle a trait à l'idée suivante : En matière de promotion d'indépendance, et de développement, la transformation des institutions bancaires et monétaires ne saurait véritablement avoir de sens et d'efficacité, que si elle est intégrée à un projet global de transformation des systèmes productifs et économiques ; d'où l'idée de la nécessaire reconsidération du "statut" du commerce extérieur, dans les politiques africaines de promotion d'indépendance économique, et de développement.

**ANNEXE 0-1**  
**LE BENIN, EN QUELQUES NOTES.**

- 1) Superficie :..... 112 600 km<sup>2</sup>
- 2) Population (en 1987) ..... 4 300 000 hab.
- 3) Principales villes :
  - Cotonou (capitale économique)
  - Porto-Novo (capitale administrative)
  - Parakou et Abomey.
 (Part de la population urbaine, en 1987 : 39%)
- 4) Espérance de vie, à la naissance : 50 ans
- 5) Langues : français (officielle) ;  
*dialectes (fon, dendi, mina...)*
- 6) Monnaie: franc CFA.
- 7) Principales ressources :
  - agricoles :
    - . cultures vivrières : maïs, manioc, igname, mil...
    - . cultures d'exportation : palmier à huile, coton, arachide...
  - minières :
    - . pétrole : depuis 1982 ; exploitation assez modeste.  
(Réserves totales initialement estimées à 14 millions de tonnes.)
    - . phosphate, marbre : exploitations modestes.
- 8) PNB par habitant, en 1987 ..... 310 dollars US.
- 9) PIB, en 1987 ..... 1570 millions de dollars US.
- 10) Répartition du PIB, en 1987 :
 

- Agriculture :	46 %
- Industrie :	14 %
- Services :	40 %
- 11) Les frontières : A l'ouest, avec le Togo ; à l'est, avec le Nigéria ; au nord, avec le Burkina-Faso et le Niger.  
 Au sud, le pays possède une façade maritime d'environ 125 km (elle donne sur le Golfe de Guinée ; autrement dit, sur l'océan Atlantique).
- 12) Pour ce qui est de l'Histoire,...



- Avant la période coloniale, le territoire comptait au moins trois grands royaumes : ceux d'Abomey, de Porto-Novo et d'Allada.

- Milieu du XIXe siècle : pénétration (officielle) du pouvoir politico-militaire français au "Dahomey";

- 1894 : institution de la "*Colonie du Dahomey et dépendances*" ;

- 1904 : rattachement de la colonie à l'Afrique Occidentale Française ;

- 1960 : le Dahomey accède à l'indépendance politique ;

- 1974 : M. Kérékou, président de la république depuis 1972, annonce la volonté des pouvoirs publics d'engager le pays dans une voie de développement socialiste et à philosophie marxiste-léniniste.

- 1975 : le Dahomey devient la République Populaire du Bénin.

- 1989 : (décembre). Les autorités nationales renoncent à l'option marxiste-léniniste en tant qu'idéologie officielle de l'Etat.

Le Bénin s'engage dans une voie de libéralisation économique.

Notons, par ailleurs, que la nouvelle appellation du pays ("Le Bénin") tire son origine du nom d'une ancienne et célèbre civilisation ouest-africaine : la "*Civilisation du Bénin*". Celle-ci connut son plus grand rayonnement entre la fin du XIVe siècle et la fin du XIXe siècle. (L'*Encyclopaedia Universalis*" indique, par exemple, que son art "*est apparu comme l'un des plus remarquables de toute l'Afrique*". (*Encyclopaedia Universalis* - Corpus 3. Paris : Encyclopaedia Universalis, 1985, pp. 471).

L'aire culturelle de la Civilisation du Bénin englobait une large partie de l'actuelle République du Bénin, mais son "centre" se situait sur des territoires qui relèvent aujourd'hui de la République du Nigéria.

#### Principales sources :

- Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde, 1989*, Washington : Banque mondiale, 1989, pp. 190, 194 et 250.

- Secrétariat du Comité monétaire de la Zone Franc, *La Zone Franc - Rapport 1988*, Paris : Secrétariat du Comité monétaire de la Zone Franc, 1989, pp. 285-289.

- *Atlas Alphabétique: Les Etats du monde*, Paris : Larousse, 1986, p. 52.